Délibération n°2026-55

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260930-2026_55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du mercredi 30 septembre 2026

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	18

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à 20 h 00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ-SUR-ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand BONENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2026

Étaient présents : Bertrand Bonenfant, Nathalie Heuze-Michel, Jean-Yves Carré, Bernard Fontaine, Francis Pichon, Géraldine Seguin, Luc Charpentier, Bruno Folliet, Sophie Fortunati, Mathilde Joulain, Océane Lanoe, Yann Lechavalier, Aurélie Tual, Régine Valy, Jonathan Humo, Morgane Le Dantec, Cathy Lozachmeur

Absents excusés : Emilie Housseau (pouvoir à Cathy Lozachmeur), Aurore Legrain

Secrétaire de séance : Géraldine Seguin

Délibération 2026-55 : Sécurisation des routes départementales : émission d'un vœu auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

La commune constate depuis plusieurs années des difficultés en matière de sécurité routière sur certaines portions des routes départementales traversant son territoire. Les observations et comptages réalisés mettent notamment en évidence des vitesses de circulation élevées, un trafic de transit important, l'absence de cheminements sécurisés pour certains usagers vulnérables ainsi que des difficultés au niveau de plusieurs intersections.

Si le Maire exerce les pouvoirs de police de la circulation dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, l'aménagement, l'entretien et la configuration des routes départementales relèvent de la compétence du Département. Des échanges ont déjà été engagés avec les services départementaux.

La commune souhaite aujourd'hui poursuivre cette démarche afin d'identifier, en concertation avec le Département, les aménagements susceptibles d'améliorer durablement la sécurité des différents usagers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- d'émettre un vœu auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine afin qu'une étude de requalification et de sécurisation des routes départementales traversant la commune soit engagée ;
- de solliciter l'appui de l'Agence départementale du Pays de Fougères afin d'étudier les aménagements susceptibles d'améliorer la sécurité et de réduire les vitesses ;
- de solliciter l'appui des conseillers départementaux du canton de Liffré dans le suivi de ce dossier ;
- de charger **Monsieur le Maire de transmettre ce vœu au Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'aux interlocuteurs concernés.**

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 30 septembre 2026
Le Maire, Bertrand Bonenfant

MAIRIE DE CHASNE SUR ILLET 35250